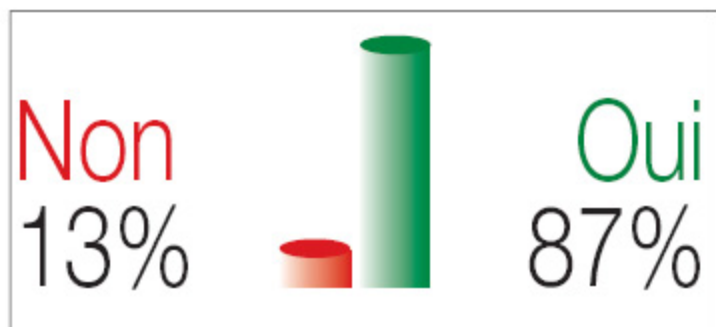


LA QUESTION D'HIER

Faut-il limiter le nombre de travailleurs frontaliers?



«Pensons aux chômeurs suisses!»

S. Sintz /Pesoux

Oui, c'est clair, si nous avons la moitié moins de frontaliers, nous aurions la moitié moins de chômeurs et bien moins de bouchons sur les routes de notre canton!

M. -André Monard /La Chx-de-Fds

Non, notre industrie a grand besoin de cette main-d'œuvre et nos amis frontaliers ont besoin de travailler. Par contre, il est absolument nécessaire de limiter l'impact sur l'environnement. Se déplacer depuis Morteau ou plus loin encore à une personne par voiture, ce n'est plus admissible. Pourquoi ne pas, par exemple, exiger de la part des employeurs, qui sont les premiers bénéficiaires de cette situation, qu'ils versent une prime équitable au conducteur qui accepte de

voyager avec deux ou trois collègues dans sa voiture?

Jimmy Montandon /Fleurier

Pensons aussi aux chômeurs suisses et arrêtons de dire qu'ils ne feraient pas le travail des frontaliers!

Y. Botteron /Les Ponts-de-Martel

A moins d'avoir peur de l'Europe et /ou de la libre concurrence, il n'y a pas de raison de limiter la main-d'œuvre frontalière. J'aimerais quand même rappeler que notre canton a accepté la libre circulation des personnes et a toujours fait preuve d'ouverture. Refuser les frontaliers, c'est faire preuve d'un repli sur soi de mauvais aloi.

G. Gornes /La Chaux-de-Fonds

Oui partiellement pour donner d'abord une chance



Le clin d'œil du lecteur

Voilà peut-être une idée d'affiche pour la prochaine campagne de sécurité routière? Cette photo nous est envoyée par Viviane Beuchat, d'Epagnier. Si vous souhaitez télécharger vos images, visitez les sites: www.lexpress.ch, www.limpartial.ch, www.journaldujura.ch

aux personnes au chômage. Certaines sont assez qualifiées, mais on préfère aller chercher ailleurs...

Christiane Jeanneret /Chx-de-Fds

Il y a assez longtemps qu'ils prennent le travail des Suisses...

C. H. Matile /Fontainemelon

L'intérêt gouverne le monde, les frontaliers et ceux qui les engagent! Mais quelles sont les incidences réelles notamment sur le chômage, les prix, les salaires, la fiscalité, la circulation routière? Quelqu'un a-t-il

jamais établi un bilan sérieux, si cela est possible, pour prouver qu'en la situation actuelle, le canton est globalement gagnant ou perdant par rapport aux frontaliers? C'est ce qu'il faudrait savoir...

Mauro Nanini /Cressier

Rappel: la Suisse a signé avec l'Union européenne un accord sur la libre circulation des personnes, dès le 1er juin 2002. Cet accord libéralise pas à pas le statut de frontalier en supprimant les entraves à la libre circulation. Après la période

transitoire de 5 ans, le 1er juin 2007, les zones frontalières seront supprimées et le frontalier jouira d'une mobilité géographique et professionnelle dans tous les états signataires. Alors, pourquoi poser cette question?

Claudia Cotting /Autigny

Oui, partiellement. Il faudrait introduire une clause du besoin. Il faudrait que l'employeur potentiel apporte la preuve que la compétence recherchée ne se trouve pas chez les chômeurs.